

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL

Arrêté de circulation alternée pour cause de travaux
N° T50/2024

Le Maire de la commune de CORNEILLA DEL VERCOL

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux d'aménagement paysager qui auront lieu entre **le 24 juin 2024, 8h00 et le 29 juillet 2024, 18h00 sur l'Allée Paul Claudel.**

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ:

Article 1^{er}

La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : **Allée Paul Claudel** entre les parcelles cadastrées AI 149 et AH 374, soit du Rond-Point du Mail de l'Aspre jusqu'à l'intersection de la rue Jacques Prévert, et ce, **du 24 juin 2024 au 29 juillet 2024.**

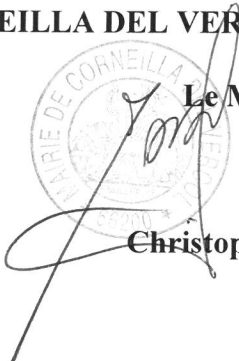
Article 2

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores (ou manuellement), sera mis en place.

Article 3

M. le commandant de gendarmerie d'Elne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

CORNEILLA DEL VERCOL, le 11/06/2024


Le Maire,
Christophe MANAS